



Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 Mai 2024

L'an 2024 et le 27 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de GUILLEMAUD Maryvonne, Maire.

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, MM : BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TANCRAV Vincent à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

Absent(s) : Mme ROUXEL Magalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 17/05/2024

Date d'affichage : 17/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE VANNES
le : 30/05/2024

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : M. ROHEL Stéphane

Objet des délibérations

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024
CONVENTION DE CREATION ET DE MUTUALISATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE
RESTAURATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA CANTINE A 1€ ET TARIFS
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS POUR
L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE
TRAVAUX DE RESTAURATION DES CLOCHES - EGLISE SAINT-SAMSON
PROGRAMME DE TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES
TARIFS MUNICIPAUX 2024 - JARDIN DU SOUVENIR CIMETIERE COMMUNAL (*complète la
délibération n°20231204_65BIS du 04/12/2023*)
MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE DECHETS - DESIGNATION D'ELUS REFERENTS



20240527_27 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte-rendu de la réunion précédente.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_28 CONVENTION DE CREATION ET DE MUTUALISATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE

Madame le maire rappelle la délibération n°20240212_03 du 12 février 2024 concernant la mutualisation d'une police pluri-communale.

La police pluri-communale s'étend actuellement sur les communes de La Grée Saint-Laurent, Guillac et Josselin.

Madame le maire présente le projet de création et de mutualisation d'une police pluri-communale à 7 (La Grée Saint-Laurent, Guillac, Josselin, Saint-Malo des Trois Fontaines, La Croix-Helléan, Saint-Servant sur Oust et Helléan).

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de ne pas se prononcer sur ce projet de création d'une police pluri-communale à 7.
- de reporter cette question ultérieurement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_29 RESTAURATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA CANTINE A 1€ ET TARIFS

Madame le maire indique que lors de la réunion de conseil municipal du 12 février dernier, l'assemblée était favorable au principe d'une tarification sociale pour l'accès à la cantine scolaire municipale.

L'école de Helléan étant en RPI, des échanges sur ce dispositif ont eu lieu avec la commune de La Croix Helléan qui dispose également d'un restaurant scolaire.

Pour rappel, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. Une bonification de 1€ sera également accordée aux collectivités dont les cantines respecteront les engagements de la loi EGAlim.

Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) péréquation.

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers d'une convention avec la collectivité.

L'aide est versée à condition que la grille tarifaire de restauration scolaire prévoit au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial et qu'au moins une tranche soit inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2024-2025 :



République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

- repas enfant

Quotient Familial ≤ 1000	1,00 €
Quotient Familial > 1000<1200	3,00 €
Quotient Familial > 1200	3,55 €

- repas enfant suivi en PAI avec panier repas : 0,50 € TTC
- repas adulte : 4,50 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires afin d'entrer dans le dispositif de "cantine à 1€".

- décide d'appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2024 et seront valides jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant.

Il est précisé que les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de mairie.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_30 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Mégalis Bretagne doit installer une armoire technique dans le cadre du déploiement de la fibre optique et présente la convention de servitude au profit de Mégalis Bretagne.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZC n°32 située, avenue du Ninian, à l'entrée du pré communal, au profit de Mégalis Bretagne afin d'y installer une armoire technique SRO (Sous-Répartiteur Optique). L'emprise de la servitude sera de 5m².

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le maire à signer la convention, jointe en annexe, avec le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_31 TRAVAUX DE RESTAURATION DES CLOCHES - EGLISE SAINT-SAMSON

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de la visite de maintenance des cloches de l'église, les observations suivantes ont été émises :

- cloche 1 : fragmentation du cerveau de la cloche et battant en acier vétuste.

- cloche 2 : oxydation des brides, joug de suspension vétuste et battant en acier risque de dégradation du point de frappe de la cloche.

- cloche 3 : fragmentation du cerveau de la cloche, moteur de volée vétuste datant de l'électrification des cloches présence de jeu dans le mécanisme et battant en acier vétuste.



République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

La société ART CAMP' 22400 Morieux, chargée de la maintenance, a procédé à l'arrêt des cloches 1 et 3 suite à la fragmentation de leurs "cerveaux".

A ce jour, une cloche fonctionne, la n°2.

Cette société propose l'installation d'un synthétiseur pour reproduire les sonneries de cloches. Cette proposition s'élève 5 307,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas mettre en place de synthétiseur.
- décide de demander des devis pour la sécurisation des cloches.
- charge le maire à effectuer les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_32 PROGRAMME DE TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES

Madame le Maire rappelle les échanges relatifs aux travaux de curage de fossés, lors du conseil municipal en date du 28 mars 2024, et notamment la réalisation du curage de tous les fossés communaux sur trois ans.

La commune de Hellean possède un peu plus de 15 km de voirie.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise COUESPEL TP - 56120 Josselin pour les travaux de curage de fossés et dérasement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise COUESPEL TP - 56120 Josselin pour les travaux de curage de fossés et dérasement :

2024 et 2025 : curage de fossés, pour un montant de 1,40€ HT le mètre linéaire et dérasement des accotements, pour un montant de 0,80€ HT le mètre linéaire.

2026 : curage de fossés, pour un montant de 1,45€ HT le mètre linéaire et dérasement des accotements, pour un montant de 0,85€ HT le mètre linéaire.

- sollicite une demande de subvention auprès du Département du Morbihan.
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20240527_33 TARIFS MUNICIPAUX 2024 - JARDIN DU SOUVENIR CIMETIERE COMMUNAL (complète la délibération n°20231204_65BIS du 04/12/2023)

Madame le Maire indique au conseil municipal que le tarif concernant la dispersion des cendres au jardin du souvenir n'a pas été voté lors de la fixation des tarifs 2024.

L'acquisition d'un titre de concession donne droit à la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (Pour : 6, Abstentions : 4 avec la procuration), vote les tarifs pour l'année 2024 comme suit :



Cimetière communal

Jardin du Souvenir	Tarifs
<ul style="list-style-type: none">• Dispersion des cendres• Gravure sur la plaque installée dans cet espace	<ul style="list-style-type: none">• 30,00 €• à la charge des familles auprès de l'entreprise de leur choix. <p><i>La lettre de caractère "Antique Italique", dorée devra être utilisée pour ces inscriptions</i></p>

- Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 4)

20240527_34 MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE DECHETS - DESIGNATION D'ELUS REFERENTS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Ploërmel Communauté assure la gestion des déchets des 17 communes situées au sud du territoire.

Déjà instaurée sur la partie nord du territoire, la redevance déchets (selon la quantité des déchets jetée) viendra prochainement remplacer les deux modes de tarification en vigueur sur la partie sud : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (selon la valeur locative de l'habitat) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (selon le nombre de personnes dans le foyer).

Le processus de mise en place se fera en plusieurs étapes d'ici 2026.

Ploërmel Communauté propose de désigner deux élus référents afin de suivre l'avancée du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Stéphane ROHEL et M. Claude LE TARNEC, élus référents, interlocuteurs privilégiés pour le déploiement de la redevance déchets sur la commune de Hellean.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

➤ **ELECTIONS EUROPEENNES - TOURS DE GARDE**

Désignation des assesseurs qui tiendront le bureau de vote le dimanche 09 juin 2024 + désignation de 4 scrutateurs.

➤ **SENS UNIQUE RUE DES NOES HAVARDS**

Expérimentation depuis le 08/02/2024 pendant une durée de 3 mois.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, la mise en place définitive de ce sens unique.

➤ **REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Suite à la modification des cadres d'emplois bénéficiaires suite au départ à la retraite d'un agent.

Saisine du CDG 56 à prévoir (commission 24/09/2024) et question à revoir lors du prochain CM pour dépôt du dossier au plus tard le 27/08/2024.



République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

➤ **ACOUSTIQUE SALLE DU PRE COMMUNAL**

Suite à la réalisation des mesures acoustiques par la société JLBI Acoustique 56270 Ploemeur, ci-dessous, les prescriptions acoustiques définies :

-renforcement de l'isolation : toiture : mise en place d'un faux plafond isolant suspendu à la charpente ; façades nord, est et ouest : plaques de plâtre phoniques fixées sur une ossature métallique et intégration de laine minérale ; façade sud : dépose du bardage existant et mise en œuvre mur maçonné)

-menuiseries extérieures : boucher la porte à galandage façade ouest ; remplacer les lanterneaux de désenfumage par des lanterneaux de type Phoni Inside ; changer les blocs-portes métalliques par des blocs-portes type ISO Plus 1.2

La pose d'un limiteur de pression acoustique est également évoquée.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas réaliser de travaux pour le moment.

➤ **PLOERMEL COMMUNAUTE - SEMINAIRE "ENERGIES RENOUVELABLES"**

Ploërmel Communauté a lancé son Schéma Directeur des Energies Renouvelables, pour planifier efficacement, et de façon concertée, le développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Les résultats du diagnostic ont été présentés lors du séminaire « Energies renouvelables, vers un Territoire à Energie Positive » en présence du bureau d'étude, le 16 mai dernier. Jean-Jacques, Claude et Stéphane étaient présents.

➤ **VISITE DU SENAT**

Visite collective prévue le samedi 11 novembre 2024 avec plusieurs communes du territoire.

Capacité du car : environ 40 personnes. Départ de Mauron à 7h00.

Réserver 5 places pour Hellean.

Tours de table :

• **FORMATION PREMIERS SECOURS + DEFIBRILLATEUR**

Des administrés souhaiteraient la mise en place de ces formations à destination des habitants, à Hellean.

• **DEPLACEMENT CONTENEURS OM ET TRI**

Déplacements des conteneurs OM et tri situés route de Guillac, à proximité de chez M. et Mme Gouesbier.

• **LIAISON DOUCE ET VOIE PARTAGEE**

Demande d'administrés : création de liaison douce ou voie partagée du bourg vers le pré communal.

Le conseil municipal évoque aussi une liaison douce entre le bourg et la nouvelle passerelle.

Renseignements auprès de Ploërmel Communauté, de l'agence technique départementale.

La séance est levée à 23h15

Dressé le 30 mai 2024

Présenté au Conseil Municipal le :

Observations du Conseil Municipal :

Procès-verbal arrêté le :

Le Maire,
Maryvonne GUILLEMAUD

Le Secrétaire de séance,
Stéphane ROHEL